

Nous avons également insisté pour qu'on trouve de nouveaux débouchés pour nos produits en acceptant des devises étrangères en paiement. Je me souviens fort bien qu'à l'occasion du débat d'une motion présentée par le parti créditiste à la Chambre, le premier ministre actuel avait exercé son droit de parti en votant en faveur de l'acceptation de devises étrangères en paiement de nos produits. Je voudrais savoir, dès maintenant, si nos chômeurs auront quelque raison d'espérer que le gouvernement actuel trouvera de nouveaux marchés pour le produit du travail canadien. Nous n'avons pas nécessairement besoin d'aller à l'étranger pour trouver d'autres débouchés. Bon nombre de nos concitoyens sont dans le besoin et un programme social convenable qui conférerait un minimum de puissance d'achat à toute la population contribuerait à la création de nouveaux emplois.

Je signalerai, en guise de conclusion, monsieur le président, que tout le monde au Canada souffre quand il y a du chômage, les riches comme les pauvres. Peut-être l'économie canadienne peut-elle supporter une certaine mesure de chômage, mais quand celui-ci dépasse le point dangereux, aucun gouvernement au pouvoir ne peut résoudre les problèmes urgents que crée alors la situation. Si le Gouvernement désire éviter des difficultés extrêmement graves à la population canadienne et à lui-même, en vue de son propre avenir politique, j'espère que la réponse que m'a faite hier le ministre du Travail, spécialement telle qu'elle a été interprétée par la *Gazette* de Montréal, ne représente pas la manière de voir du Gouvernement.

M. Robichaud: Je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption de cette résolution, car je me rends compte qu'elle est essentielle à la marche du service public. Toutefois, j'aimerais citer de nouveau la remarque du ministre des Finances qui figure à la page 11 du *hansard* du mardi 15 octobre 1957:

Cela ne signifie pas, toutefois, que le gouvernement actuel appuiera tous les programmes détaillés qui avaient été envisagés lorsque ces prévisions furent rédigées en premier lieu.

Je suis sûr que dans le comté de Gloucester, ma circonscription, certains services publics ont déjà fait l'objet de contractions même si les crédits du ministre des Postes ont été adoptés le printemps dernier.

Ainsi, à Middle-Caraquet, il y avait un bureau de poste depuis plus de 50 ans. On l'a fermé le 12 juin et le ministre des Postes n'a pas encore jugé à propos de recommander la nomination d'un maître de poste pour remplacer celui qui a été congédié. Il en est résulté que les usagers de ce bureau de poste

doivent marcher de quatre à cinq milles, ou payer de \$1 à \$1.50 de frais de taxi pour chercher leur courrier.

Une situation analogue existe à Shippigan-Gully, où un bureau de poste existait depuis plus de 50 ans. Comme on l'a fermé vers le milieu de juin, ses usagers doivent se rendre au bureau de poste de Shippigan pour chercher leur courrier. C'est un trajet de dix milles, aller et retour, ce qui est pénible pour eux. S'ils ne peuvent faire ce trajet à pied, ils doivent eux aussi louer un taxi. Si c'est là la façon dont le Gouvernement actuel entend épargner de l'argent, j'estime qu'il est grand temps qu'il examine à nouveau cette situation. Je comprends très bien qu'il peut y avoir pénurie d'argent...

M. Fraser: Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

M. Robichaud: Certainement.

M. Fraser: Si le bureau de poste a été fermé le 12 juin dernier, cela veut dire que c'est le régime libéral qui l'a fermé et non le Gouvernement actuel.

M. Robichaud: Monsieur le président, je répondrai à cette question en disant que le ministère des Postes était pleinement justifié de fermer ce bureau de poste à ce moment-là, à cause de certaines irrégularités. (*Exclamations.*)

M. Fraser: La vérité va maintenant se faire entendre!

M. Robichaud: Mais rien n'empêchait de nommer un autre maître de poste pour remplacer ceux qu'on avait congédiés. Si le ministre des Postes doit prendre quatre ou cinq mois pour remplacer un maître de poste, cet important service public en subira du détriement en attendant.

Je parlerai maintenant d'un sujet qui intéressera probablement le ministre de la Justice. Une personne de ma circonscription, dont on a retenu les services pour l'achat et le transfert de terrains destinés à la construction d'un édifice public à Bathurst, a présenté son compte vers le 1^{er} juin et, la semaine dernière encore, ce compte n'avait pas été acquitté. Dans un autre cas, le ministère de la Défense nationale a retenu les services d'un arpenteur pour certains travaux relatifs au champ de tir d'Eel-River, dans le comté de Restigouche. Cet arpenteur a présenté son compte à la fin de mai, mais jusqu'à hier, il n'avait rien reçu. Je trouve donc nécessaire que nous adoptions cette résolution qui permettra d'effectuer ces versements.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)